

Niveau :	MASTER					Année
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES : MM3					6 ECTS
Mention :						
Spécialité :						
Volume horaire étudiant :						h00
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	séminaires	UE optionnelles	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Dr Sylvain LADOIRE Centre Georges François LECLERC 1 rue du Professeur MARION – 21079 DIJON Cedex ☎ 03.80 737506 sladoire@cgfl.fr</p>	<p>Pierrine DURY Université de Bourgogne UFR des Sciences de Santé 7, bd Jeanne d'Arc – 21078 DIJON Cedex ☎ 03.80.39.33.07 ufrsante2cyclemed@u-bourgogne.fr</p>
	UFR des Sciences de Santé

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La formation a pour premier objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base, indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice des métiers médicaux. Cette base scientifique est large, elle englobe la biologie, certains aspects des sciences exactes et plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales ; l'approche fondamentale de l'homme sain et de l'homme malade, incluant tous les aspects de la séméiologie.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Poursuite d'études : **Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine.**

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne la seconde partie des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens, correspondant au niveau maîtrise.

Les enseignements mis en place doivent permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter par la mise en œuvre de passerelles.

Un enseignement de langues vivantes étrangères, une formation permettant l'acquisition de l'attestation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2, un apprentissage à la maîtrise des outils informatiques et une initiation à la recherche sont également organisés.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Modalités d'accès à l'année de formation :

- de plein droit :
 - 2^{ème} année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales validée
- sur sélection :
- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Décret n° 84-177 du 2 mars 1984 relatif à l'obtention des diplômes d'Etat de docteur en médecine et de docteur en chirurgie dentaire par les étudiants de nationalité étrangère ou les personnes titulaires de diplômes étrangers de médecin ou de chirurgien-dentiste, ou ayant accompli des études en vue de ces diplômes, et à l'obtention par les titulaires d'un diplôme étranger de sage-femme du diplôme français d'Etat correspondant

- droits d'inscription
 - en formation initiale :

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général des parcours possibles
- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

SEMESTRE 1

Modules transversaux	discipline	CM	TD	TP	SEM	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	coeff TP	total coef
UE10	Le bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses	36				36	5	CT tablette (2DP-30QI)				5
	Certificat de compétence clinique						2	Cas clinique				
TOTAL												
UE 12	Formation Générale à la Recherche	10	4h30*			14h30	4	2 examens sur tablette				3
UE optionnelle obligatoire	Préparation obligatoire « Préparation aux ECNi						2	Sous forme de conférences de septembre à mars				
UE optionnelle	Anglais intensif	30				30	2	1 oral /20				1
Stages	Stage Hospitalier						6 Soit 1.5 ECTS/STAGE	Validation sur place par les enseignants responsables				1
TOTAL		76	4h30			80.3	21					

TOTAL S1	76	4h30				80.3						
-----------------	-----------	-------------	--	--	--	-------------	--	--	--	--	--	--

Séminaire obligatoire: Pertinence des soins : 4 heures

*présence obligatoire à au moins 50% des TD

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les conférences se dérouleront à raison d'une fois par semaine de septembre à fin mars. La présence à au moins 25% de ces conférences validera l'UE.

Les examens de 1^{ère} session ont lieu en janvier et ceux de deuxième session en février.
Les ECNi se dérouleront fin juin.

● Sessions d'examen :

- 1^{ère} session : **janvier**
- 2^{ème} session : **février**

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

Validation de chacune des UE. (obligatoires et optionnelles).

La présence est obligatoire au séminaire « Pertinence des soins ». organisé en octobre. Toute absence à ce séminaire entraînera pour l'étudiant son déclassement pour les choix des stages du mois de mars.

Certificat de compétence clinique :

Il est organisé sous forme d'une épreuve de mise en situation clinique auprès du patient ou d'une épreuve de simulation.

Tous les étudiants de MM3 devront être évalués pendant le 2^{ème} stage de MM3 entre janvier et mars au cours d'une épreuve de 20 minutes (interrogation, examen clinique, synthèse)

UE optionnelle obligatoire « Préparation aux ECNi » : présence obligatoire à au moins 75% de l'ensemble des conférences pour valider l'UE.

Session 2 : l'étudiant repasse :

Les UE obligatoires et optionnelles ou il n'a pas obtenu la moyenne à la première session.

Conditions particulières pour les redoublants

L'étudiant redoublant doit :

. effectuer l'intégralité des stages (12 mois à mi-temps ou 6 mois à temps complet en respectant les alternances de blocs) incluant les éventuels stages non validés l'année précédente. Celui-ci ou ceux-ci seront prioritaires dans l'ordre de réalisation des stages.

. repasser le UE non validées l'année précédente

Les cours de pôle faisant partie de l'enseignement du stage, ils doivent également être suivis par l'étudiant redoublant.

AUDITEUR : A l'issue des ECN, les étudiants ne souhaitant pas participer à la procédure nationale de choix verront leur demande examinée en commission. En cas d'avis favorable, celle-ci se prononce également sur les formations pratiques auxquelles le candidat devra participer et les enseignements théoriques qu'il sera autorisé à suivre. Il bénéficiera du statut d'auditeur.